

DELIBERATION N° 2015/405

Approbation du budget primitif de l'exercice 2016 de la Ville de Dumbéa  
budget annexe « eau »

Le conseil municipal de la Ville de Dumbéa, réuni en séance publique, le 10 décembre 2015,  
VU la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,  
VU la loi modifiée n° 99-210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,  
VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,  
VU la délibération n° 2012/494 du 20 décembre 2012, portant création du budget annexe eau,  
VU la note explicative de synthèse n° 2015/96 du 30 octobre 2015,

La commission municipale intitulée « administration générale et finances » entendue en séance du 26 novembre 2015,

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

ARTICLE 1<sup>er</sup> /

Le Budget Primitif 2016 du budget annexe « EAU » de la Ville de Dumbéa est arrêté, en recettes et en dépenses, à la somme de **cent soixante millions trois cent vingt-cinq mille francs (160 325 000 F.CFP)**, se décomposant de la manière suivante :

<input type="checkbox"/> <u>Section d'Exploitation :</u>	65 000 000 F.CFP
<input type="checkbox"/> <u>Section d'Investissement :</u>	95 325 000 F.CFP
<u>TOTAL</u>	<b>160 325 000 F.CFP</b>

ARTICLE 2 /

Les crédits ouverts en section d'investissement sont votés par opération, et par chapitre en section d'exploitation, conformément aux tableaux ci-annexés.

ARTICLE 3 /

Le délai de recours devant le Tribunal Administratif de Nouvelle-Calédonie contre la présente délibération est de 2 mois à compter de sa publication.

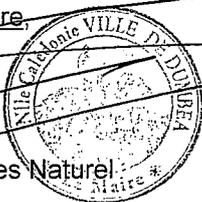
ARTICLE 4 /

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise à Monsieur le Commissaire Délégué de la République pour la Province sud et publiée par voie d'affichage.

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 10 DECEMBRE 2015

POUR EXTRAIT CONFORME

DUMBEA, LE 10 DECEMBRE 2015

Le Maire,  
  
Georges Naturel

DESTINATAIRES :

- SUBD. ADMINIS. SUD	-	1
- AFFICHAGE	-	1
- SAG	-	1
- TPS	-	1
- TOUS SERVICES	-	18

## VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016 :

### SECTION D'EXPLOITATION :

La section d'exploitation du Budget Primitif 2016 est votée **par chapitre**, comme suit :

RECETTES D'EXPLOITATION				
CHAPITRE	INTITULÉ	PREVISIONS BUDGETAIRES	OPERATIONS REELLES	OPERATIONS D'ORDRE
75	Autres Produits de gestion courante	65 000 000	65 000 000	
<b>TOTAL RECETTES D'EXPLOITATION</b>		<b>65 000 000</b>	<b>65 000 000</b>	

DEPENSES D'EXPLOITATION				
CHAPITRE	INTITULÉ	PREVISIONS BUDGETAIRES	OPERATIONS REELLES	OPERATIONS D'ORDRE
011	Charges à caractère général	570 000	570 000	
012	Charges de personnel et frais assimilés	6 350 000	6 350 000	
66	Charges financières	1 500 000	1 500 000	
OSS-023	Virement à la section d'investissement	56 580 000		56 580 000
<b>TOTAL DEPENSES D'EXPLOITATION</b>		<b>65 000 000</b>	<b>8 420 000</b>	<b>56 580 000</b>

### SECTION D'INVESTISSEMENT :

La section d'Investissement du Budget Primitif 2016 est votée **par opération**, comme suit :

RECETTES D'INVESTISSEMENT				
CHAPITRE	INTITULÉ	PREVISIONS BUDGETAIRES	OPERATIONS REELLES	OPERATIONS D'ORDRE
00043E	Construction du réservoir de Dumbéa sud	38 745 000	38 745 000	
OSS-021	Virement de la section d'exploitation	56 580 000		56 580 000
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>95 325 000</b>	<b>38 745 000</b>	<b>56 580 000</b>

DEPENSES D'INVESTISSEMENT				
CHAPITRE	INTITULÉ	PREVISIONS BUDGETAIRES	OPERATIONS REELLES	OPERATIONS D'ORDRE
00013E	AEP Dumbéa sud	40 000 000	40 000 000	
00043E	Construction du réservoir de Dumbéa sud	50 000 000	50 000 000	
OFI-C16	Emprunts et dettes assimilées	5 325 000	5 325 000	
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>95 325 000</b>	<b>95 325 000</b>	

**BALANCE GENERALE DU BUDGET PRIMITIF 2016 :**

- <u>Section d'Exploitation</u>	:	65 000 000 F.CFP
- <u>Section d'Investissement</u>	:	95 325 000 F.CFP
<u>TOTAL</u>	:	160 325 000 F.CFP